

Abri de l'Olivette

Saison 2022

Du 1^{er} avril au 31 octobre

Association de Défense et de Gestion de l'Olivette
Abri de l'Olivette BP 615
06632 ANTIBES CEDEX



Association loi 1901 N° 5672

04 93 65 47 94 / 09 51 19 54 42

Web : olivette.asso.fr

Mail : occelli.olivier@gmail.com / s.ferrapie@free.fr

Date de réception :

N°

Poste attribué :

FICHE PASSAGERS

Nom et Prénom :

Adresse principale :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe (pendant le séjour) :

Portable :

E-MAIL (en MAJUSCULE) :

BATEAU Joindre **obligatoirement la photocopie de l'assurance de l'année en cours**, ainsi que les documents administratifs du navire et carte de navigation, s'ils n'ont pas déjà été fournis. Sans ces documents la demande ne sera pas prise en compte

Nom du bateau :

Type du bateau < 7m :

N° Immatriculation :

Assurance :

Les bateaux seront au mouillage du 1^{er} Avril au 31 octobre, les pointus amarrés de préférence aux Pontons.

Date d'arrivée au mouillage :

Date du départ du mouillage :

TARIF 2022

Bateaux de tradition	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2022	= 280 €
Autres	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2022	= 300 €

Joindre le chèque de règlement à la fiche Banque :

Chèque N°

Je m'engage à respecter la réglementation en vigueur, la charte du plaisancier et à libérer le poste d'amarrage à la date convenue ou sur simple demande du conseil d'administration. (En cas de non libération du poste à la date prévue le délégataire aura la possibilité d'enlever le navire aux frais de son propriétaire conformément au règlement de la DSP)

L'Abri n'est ni gardé ni surveillé, l'association décline toute responsabilité en cas de vol et dégradation

Date :

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »